

BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾	ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾	ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾
Avril	43	43	9	5	7	4	4	3
Mai	27	107	44	37	55	48	38	32
Juin	57	136	97	85	121	106	99	87
Juillet	66*	122	133	103	120	91	117	89
01 ^{er} au 22 août	41*	68	68	52	64	50	-	-
Prévisions à 10 jours								
23 août au 01 ^{er} septembre	-	40	40	92	30	80	-	-

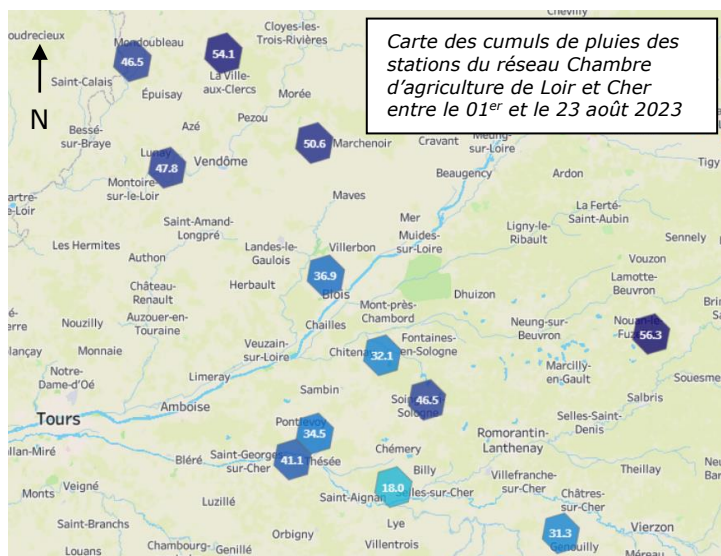
Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

(1) La méthode de calcul du déficit cumulé a été modifiée : Somme des déficits journaliers = ETR-Pluies

Etat de la réserve utile (RU) des sols au 22 août

Sol / Culture	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 22/08	Date d'irrigation conseillée	RU au 22/08	Date d'irrigation conseillée	RU au 22/08	Date d'irrigation conseillée
Maïs	55 mm 5 tours	16/06 - 04/07 - 15/07 - 22/07 - 15/08 - 28 août	75 mm 4 tours	07/07 - 15/07 - 23/07 - 16/08	85 mm 3 tours	13/07 - 23/07 - 16/08
Soja	30 mm 5 tours	13/06 - 26/06 - 03/07 - 14/07 - 22/07	58 mm 4 tours	16/06 - 04/07 14/07 - 22/07	58 mm 3 tours	01/07 - 14/07 - 22/07

La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax). Au 01^{er} avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.



Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle jusqu'au 30 juin.

*Pour le mois de juillet et août, les cumuls de pluies peuvent être très hétérogènes selon les secteurs, une moyenne de la pluviométrie est réalisée à l'échelle départementale.

Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir : Le ciel sera globalement couvert avec quelques éclaircies. Des précipitations sont attendues ce jeudi voire quelques averses dans le courant de la semaine prochaine. Les températures baisseront à partir de vendredi avec des minimales entre 11 et 14°C et des maximales autour de 20-23°C

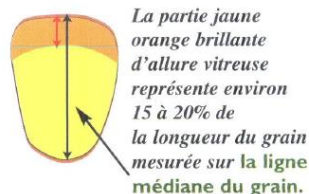
Rappel : Les conseils suivants sont établis sur la base de 66 mm de pluie pour le mois de juillet et 41 mm entre le 1er et le 23 août (moyenne départementale). Retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées ci-après d'1 jour par tranche de 4 mm de pluies en plus ou en moins sur vos parcelles.

CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : Remplissage des grains à 50% d'humidité du grain pour les indices 300-320

Règle d'arrêt de l'irrigation sur maïs :

L'objectif est d'arrêter l'irrigation pour finir le remplissage des grains en épuisant la réserve hydrique du sol. Cela revient à **arrêter quand le grain atteint 50% d'humidité** et qu'il reste au moins 50 mm de réserve utile.

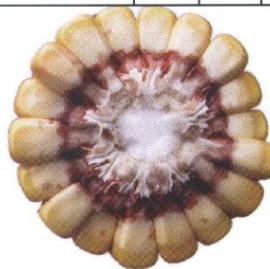
- Une irrigation réalisée entre **50 et 45% d'humidité n'est valorisée que dans des sols à faible** ou très faible réserve (sols sableux, sols très superficiels). Dans tous les cas, au-delà du stade 45% d'humidité, les irrigations ne sont plus valorisées.
- Pour repérer précisément le stade 50% d'humidité du grain, **prélever plusieurs épis, les casser en 2 et observer au bout de quelques minutes la couronne de grains du côté de la pointe de l'épi.**
- Le stade « humidité du grain 50% » peut aussi être estimé avec **la somme des températures base 6/30** (cf. tableau ci-dessous).



Pour chaque épi, repérer dans la grille ci-dessous le schéma du grain le plus proche du grain moyen de la couronne.

Le stade 50 % d'humidité est atteint quand 8 épis sur 15 ont atteint le stade représenté par la note 5.

NOTE	1	2	3	4	5	6	7	8
Humidité du grain inférieure à	60 %	58 %	54 %	52 %	50 %	48 %	45 %	43 %
Vue de dessus								
Vue face externe opposée au germe								
Proportion de la longueur de jaune orange brillant sur la longueur totale du grain	0 %	5 %	13 %	15 %	20 %	25 %	30 %	40 %



63 IRRINOV® Région Centre © ARVALIS - Institut du végétal 2003

Somme température depuis floraison femelle pour atteindre le stade 50 % d'humidité grain / Dates théoriques estimées du stade 50% d'humidité du grain

Groupe précocité	Degrés-jours base 6/30 Floraison – 50% humidité du grain	Date de floraison		
		01/07/2023	10/07/2023	20/07/2023
Précoces G1	520-560	09/08 – 12/08	17/08 – 20/08	26/08 – 29/08
Demi-précoces C1/G2	540-580	10/08 – 14/08	19/08 – 20/08	28/08 – 31/08
Demi-précoces C2/G3	550-600	11/08 – 15/08	19/08 – 22/08	29/08 – 01/09
Demi-tardif G4	580-620	14/08 – 16/08	21/08 – 23/08	31/08 – 03/09

/!\ Il s'agit ici de date théorique

ET à l'arrêt d'irrigation il faut une réserve utile d'au moins 50 mm pour finir le remplissage des grains.

- Observez vos parcelles pour repérer si votre maïs est au stade 50% d'humidité du grain.
- **En terres moyennes a profondes, fin des irrigations**, la réserve est suffisante pour accompagner la fin du remplissage.
- En **terres superficielles, si le stade 50% du grain n'est pas atteint, un dernier tour d'eau** (20-30 mm) pourra être réalisé en fin de semaine – début de semaine prochaine.
- Pour les semis tardifs et les maïs en double culture, réaliser un tour d'eau la semaine prochaine.



CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : début jaunissement des plantes à début senescence des feuilles

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 8-10 jours pour les sols moyens et 10-12 jours sur sols profonds.
- **Fin des irrigations dans la majorité des situations, seuls des semis tardif de mi-mai à fin mai peuvent encore justifier un passage en fin de semaine - début de semaine prochaine.**

Règle d'arrêt en soja :

- Poursuivre les irrigations **jusqu'au stade premières gousses mûres** (R7, gousses couleur marron-beige), ayant lieu environ **3 semaines avant la récolte**. Ce dernier apport est très important pour obtenir un bon PMG, et une bonne teneur en protéines.

Sarah BELLALOU (Conseillère agroenvironnement – eau)

Mail : sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr

Tel : 02 54 55 20 07

Frédéric CADOUX (Conseiller spécialisé grandes cultures)

Mail : frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr

Tel : 02 54 23 11 25



SITUATION HYDROLOGIQUE

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 17 août 2023 ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

▲ HORS NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)		Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		Beuvron Braye Sauldre Loir amont Loir aval	Cher Cosson Fouzon	Affluents Loire aval Affluents Loire amont Brenne Cisse amont Masse	-
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Pas de restriction	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Interdiction totale, sauf exceptions
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction	Interdiction de 12h à 19h tous les jours

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte accéder à la [carte interactive](#).

▲ SUR LA NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	Beauce Blésoise – Expérimentations 2023
Mesures	Interdiction de 12h à 19h du vendredi au dimanche (soit 21h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

▲ SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE : Pas de restriction en cours.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s				Débit Seuil (l/s)		
		19/08	20/08	21/08	22/08	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	526	533	509	492	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND *	ND *	ND *	ND *	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	358	361	342	288	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	284	245	236	223	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	359	410	384	360	250	190	140
Loir amont	Le Loir à Villavard	3735	3891	3509	3398	3000	2500	2000
La Braye	La Braye à Valennes	294	292	278	274	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	6050	6117	5856	5664	5500	4500	4000
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	253	245	249	252	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	251	230	211	193	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	284	245	236	223	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	5003	4907	4889	4802	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meunses	566	579	556	540	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	190	171	154	206	125	110	95
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	1433	1443	1533	1334	1500	1300	1250

* Non Disponible

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> et sur le site de la Préfecture : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

